



## 18A. Sauveteur Secouriste du travail (SST)

### Contexte :

« Dans chaque atelier [...], dans chaque chantier occupant 20 personnes au moins pendant plus de quinze jours, où sont effectués des travaux dangereux, un membre du personnel doit avoir reçu obligatoirement l'instruction nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence. » (Article R. 4224-15 du Code du travail français).

### Objectifs de la formation :

- Se situer en tant que sauveteur secouriste du travail dans son entreprise
- S'approprier la conduite à tenir en cas d'accident
- Appliquer ses compétences de SST à la prévention dans son entreprise

### Public concerné :

Salariés et chefs d'entreprise ou toute personne amenée à prodiguer les premiers secours en cas d'accident et souhaitant devenir Sauveteur Secouriste du Travail.

### Prérequis des participants :

Aucun

### Contenu :

- Les secours, les panneaux et dispositifs à utiliser, la composition de la trousse de secours
- Les dispositions à prendre en cas d'accident : les bons réflexes, les premiers soins, le bon diagnostic...
- Les risques : cas où la victime s'étouffe, saigne, ne répond pas mais respire...
- La démarche « protéger, examiner, faire alerter, secourir »
- Utilisation du défibrillateur

### Moyens pédagogiques :

Tour de table pour adapter le contenu de la formation aux connaissances actuelles et aux attentes des participants.

Les apports théoriques seront complétés par des démonstrations, des applications pratiques par les participants ainsi que l'utilisation du défibrillateur.

**En fin de formation, la réalisation d'une évaluation pratique en situation d'accident et évaluation orale relative au cadre réglementaire d'intervention des SST permet de vérifier et de valider les acquis de formation.**

**L'obtention du SST est conditionnée par la réussite de ces 2 évaluations.**

**Il est délivré aux stagiaires ayant suivi la formation avec succès une carte de sauveteur secouriste du travail - validation délivrée par l'INRS.**

**Le SST donne l'équivalence à l'unité d'enseignement « Prévention et secours civique de niveau1 » (PSC1) du ministère de l'Intérieur.**

Bilan de la formation réalisé en groupe à la fin de l'action de formation par l'échange et la discussion.

## Mode de validation des acquis :

Attestation de suivi de la formation, modèle pouvant servir dans le montage d'un dossier VAE.



### Intervenant :

Jean-Charles DEININGER, Secouriste du travail, spécialisé en gestes et postures

### Responsable de la formation :

Julie GROSS, Chargée de formation continue



### Durée

14 heures  
2 jours consécutifs

### Dates

18-19 janvier 2018



### Lieu

Rouffach

Tarifs 2018	Cotisant VIVEA*	Cotisant FAFSEA	Autres cas
	<b>0 €</b> <i>selon condition - places limitées</i>	<b>Nous consulter</b>	<b>168 € / jour</b>

\*Cotisant VIVEA : tarif *estimatif* restant à la charge du chef d'exploitation, il dépend des décisions du comité VIVEA.